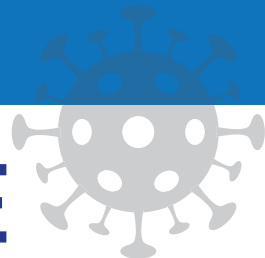




**COVID-19**

**MISE EN PLACE D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE  
DE LA PART DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES MONTS DU LYONNAIS**

**UNE ENVELOPPE DE  
300 000 € DÉDIÉE  
AUX ENTREPRISES  
IMPACTÉES PAR LA CRISE**



# CHAQUE ENTREPRISE CONCERNÉE POURRA BÉNÉFICIER D'UNE AIDE JUSQU'À 1 500 €

1 000 € seront ainsi versés à toutes les entreprises répondant aux critères d'éligibilité ci-dessous. Un complément de 500 € pourra vous être attribué, si vous payez un loyer et/ou si vous employez au moins un salarié. L'aide est cumulable avec les autres aides mises en place par l'État, la Région et le Département.



## CONDITIONS POUR BÉNÉFICIER DE CETTE AIDE

- Votre établissement se situe sur le territoire de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais
- Votre date d'immatriculation est antérieure au 1<sup>er</sup> mars 2020
- Le montant de votre Chiffre d'affaires n'excède pas 500 000 €
- Votre bénéfice est inférieur à 60 000 €
- Votre effectif est inférieur à 10 équivalent temps plein
- Vous avez subi une perte de chiffre d'affaires d'au moins 50% sur la période de référence (entre le 1<sup>er</sup> mars et le 31 mai de l'année N-1)



### Sont exclus du dispositif

Les auto-entrepreneurs, les SCI, les professions libérales (santé, notaires, comptables et experts comptables...), les entreprises déclarées en cessation de paiement, en procédure de redressement judiciaire ou en liquidation avant le 1<sup>er</sup> avril 2020.



## PROCÉDURE POUR DÉPOSER VOTRE DEMANDE

Remplir le formulaire de subvention en ligne sur le site internet de la CCMDL entre le 2 et le 30 juin 2020 inclus.

[www.cc-montsdulyonnais.fr](http://www.cc-montsdulyonnais.fr)



*Votre dossier sera validé après réception des pièces justificatives demandées (liste complète disponible dans le règlement) et avis du maire de votre commune.*

La CCMDL contribue de plus au fonds d'urgence mis en place par la Région à hauteur de 70 000 € et propose des aides pour soutenir les entreprises dans leurs investissements. **C'est ainsi une enveloppe totale de 420 000 € qui a été débloquée pour aider les entreprises du territoire.**

Par ailleurs, l'ensemble des investissements prévus au budget 2020 de la CCMDL sera réalisé et permettra de soutenir l'activité économique à travers la commande publique.